



## Ancien surendettement et pret immobilier

Par **Lolo89100**, le **21/01/2010 à 11:04**

Bonjour,

Je suis dans les premières phases d'une recherche pour un achat immobilier, et je me pose une question.

J'envisage cet achat avec mon partenaire de PACS qui a eu un dossier à la commission de surendettement il y a quelques années (je ne me souviens plus combien exactement). Sa situation est aujourd'hui rétablie.

Je me demande si cela peut-être un frein pour l'acceptation du crédit sachant que notre taux de surendettement sera inférieur à 30% par rapport à nos revenus cumulés.

Par **Patricia**, le **21/01/2010 à 19:16**

Bonsoir,

Dans votre cas, c'est à la fois Oui "et" Non ....

La plupart des banques sont réticentes à accepter un crédit à long terme aux personnes qui ont été fichées BdF.

Les points qui peuvent être favorables pour vous et l'inciter à vous l'accorder, sont :

- que vous ferez une demande en commun

- que vos mensualités ne dépasseront pas 33% de vos revenus nets

Le mieux est de prendre rendez-vous avec un des conseillers financiers pour lui expliquer et constituer votre dossier.